



Convocation :..... 22.06.2022	Membres (statutaires.... 10
Affichage :..... 22.06.2022	(présents..... 8
	(votants..... 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 30 JUIN 2022 À 18H

N° 2022/9

Objet : Vote du budget supplémentaire 2022

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, Mme Isabelle JURY, MM. Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Mme Eve BUGIS.

Secrétaire :

M. Christophe TESTAS

Assistaient également à la réunion :

M. Bernard CASTAN, stagiaire formation continue aux métiers de l'administration territoriale à l'INU Champollion

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

M. Olivier FROMENTEAU, Chargé d'opérations pour Thémélia

Délibération n° 2022/9

Vote du budget supplémentaire 2022

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2022 présentées au Comité syndical, qui en a pris acte dans sa séance du 20 janvier 2022,

Vu la délibération en date du 17 février 2022 approuvant le budget primitif 2022,

Vu la délibération en date du 14 avril 2022 approuvant l'ensemble des opérations du compte administratif 2021 et autorisant l'inscription au budget supplémentaire des résultats du compte administratif 2021,

Considérant que des ajustements de crédits sur le budget principal sont nécessaires à la gestion budgétaire de l'exercice 2022,

Monsieur Michel BENOIT, Vice-Président, présente le projet de budget supplémentaire de l'exercice transmis avec la convocation à la séance et joint en annexe de la présente délibération.

Ce document s'équilibre comme suit au niveau des chapitres.

(montants en Euros)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	356 275,50
Chapitre 22 – Dépenses imprévues de fonctionnement	62 800,00
Chapitre 011 – charges à caractère général	129 475,50
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante	142 000,00
Chapitre 66 – charges financières	2 000,00
Chapitre 67 – charges exceptionnelles	20 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	356 275,50
Chapitre 002 – excédent d'exécution de fonctionnement reporté	356 275,50
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	434 509,99
Chapitre 020 – Dépenses imprévues d'investissement	185 000,00
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles	24 937,12
Chapitre 204 – subvention d'équipement versé	15 600,00
Chapitre 21 – immobilisations corporelles	38 924,87
Chapitre 4581 – investissement sous mandat	170 048,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	434 509,99
Chapitre 010 – Excédent d'exécution d'investissement reporté	434 509,99

Monsieur Michel BENOIT soumet le budget à l'approbation du Comité syndical.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (Monsieur Arnaud BOUSQUET ne prend pas part au vote), approuve le budget supplémentaire de l'exercice 2022, voté par chapitre tel que présenté ci-dessus, joint en annexe à la présente délibération.



Delibéré à Castres, le 30 juin 2022

Pour extrait conforme

Le Président,

Arnaud BOUSQUET